

---

## Procès-verbal de la fête de la Raison célébrée par la commune d'Avre-Libre (Somme), lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Procès-verbal de la fête de la Raison célébrée par la commune d'Avre-Libre (Somme), lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 241-242;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34631\\_t1\\_0241\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34631_t1_0241_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Légis(la)teurs,

Continuez à siéger sur le haut de votre Sainte-Montagne et recevez le serment que nous faisons sur l'unité et l'indivisibilité de la République. Plutôt la mort que ça n'allât pas : Vive donc la Montagne, vivent tous les sans-culottes. S. et F.»

ROSAS (*secrét.*), SALANCHE (*présid.*),  
PICHON (*secrét.*).

## 15

**La société populaire et républicaine de Roye (1) adresse à la Convention le procès-verbal de la célébration de la fête de la Raison dans cette commune. Elle envoie aussi des couplets chantés par les cordonniers de Roye à cette fête, et annonce une offrande faite par les mêmes cordonniers d'un tronc de cuivre et 18 sous, le tout provenant de la ci-devant confrérie de Saint-Crépin (2).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[30 niv. II. P.V. de la fête de la Raison] (4)

La Société populaire et républicaine de Roye, après avoir rendu hommage à la mémoire, des grands hommes qui ont par leurs écrits préparés la Révolution française, et de ceux qui l'ont opérée et cimentée de leur sang, a pensé que le moment le plus favorable pour célébrer la fête de la Raison, était celui où nos armes victorieuses triomphent de la coalition des ennemis intérieurs et extérieurs de notre liberté. En conséquence, elle a arrêté dans sa séance du 26 nivôse, que son comité d'instruction se retirerait vers la municipalité, à l'effet de l'inviter, à désigner le 30 nivôse pour ouvrir et inaugurer le temple dédié à la Raison, et que le dit Comité serait chargé du plan et de l'exécution des préparatifs de cette fête.

La municipalité s'étant empressée d'accéder au vœu de la Société, et le plan ayant aussitôt été conçu et mis à exécution, le 30 nivôse le matin, il a été fait une distribution de pain aux indigents de la commune; les frais de cette distribution ont été supportés moitié et moitié par la municipalité et la société populaire. A 3 heures après midi, tous les citoyens et citoyennes se rendirent au local désigné pour le rassemblement : là, le cortège se forma, et se mit en marche dans l'ordre suivant.

Un détachement de gendarmerie, ensuite les tambours et une musique militaire.

*Premier groupe.* Les vieillards formaient le premier groupe, au milieu d'eux paraissait une enseigne dans la forme des anciennes enseignes romaines; on y lisait cette devise : La patrie est libre, nos vœux sont remplis.

*2<sup>e</sup> groupe.* Les mères de famille entourant une bannière tricolore, sur laquelle était cette devise : La patrie, nos époux, nos enfants.

*3<sup>e</sup> groupe.* Les cultivateurs conduisant et entourant une charrue, derrière laquelle était une

enseigne de même forme que la première, et pour devise : Par nos travaux règnera l'abondance.

*4<sup>e</sup> groupe.* Les artistes et les artisans portant chacun les principaux instruments de leurs arts ou métiers; au milieu d'eux, une enseigne avec cette devise : Nos bras, sont utiles à tous.

*5<sup>e</sup> groupe.* La municipalité et le Conseil général de la Commune entourant un drapeau tricolore avec cette devise : Peuple, nous veillons pour ton bonheur.

*6<sup>e</sup> groupe.* Le comité de surveillance révolutionnaire, entourant une enseigne avec cette devise : Surveillance, impartialité, fermeté.

*7<sup>e</sup> groupe.* Les jeunes filles vêtues de blanc avec une ceinture tricolore, entourant une enseigne avec cette devise : Nos vertus nous rendront dignes des vainqueurs des tyrans.

*8<sup>e</sup> groupe.* Les jeunes gens et les enfants ayant à leur tête leurs instituteurs, et entourant un drapeau tricolore avec cette devise : Espoir de la Patrie.

*9<sup>e</sup> groupe.* Les membres de la Société populaire entourant une enseigne avec cette devise : Sentinelles de la Liberté, Vigilance, fraternité.

Nota. La Société fermait la marche, cette place lui avait été assignée sur ce motif que chargée de surveiller dans tous les instants; elle avait l'œil ouvert sur tout le cortège.

La force armée formait le cordon.

Après avoir fait le tour de la Cité au son des tambours entremêlés d'airs patriotiques : on s'est rendu au temple de la Raison. Arrivé à la porte du temple, le maire a tenu l'arbre de la Fraternité, pendant que les cultivateurs, achevaient d'en recouvrir les racines. Chaque groupe s'est placé dans le temple suivant le rang qui lui était destiné. Les vieillards occupaient la première place. Au milieu du Temple s'élevait une Montagne escarpée, au sommet de laquelle était un autel, sur lequel on voyait un flambeau de forme antique. Les républicains de Roye ont pensé, que ce n'est pas au moment où l'on veut détruire jusqu'au souvenir des pratiques superstitieuses; où l'on veut ramener le culte de la Divinité à toute sa pureté, qu'il convient de remplacer une idolatrie par une autre; ils n'ont donc pas voulu personnifier la Raison, et lui donner pour représentant une femme, dont, le plus souvent, tout le mérite consiste à être belle; en effet, comment peut-on choisir pour offrir l'image de la raison, un être qui quelquefois est un composé de toutes les faiblesses, dominé même par les passions les plus folles? La Raison n'est point une divinité. C'est une émanation de Dieu même qui doit éclairer et diriger les hommes. L'attribut qui a paru lui mieux convenir était un flambeau jetant une lumière vive et pénétrante et c'est ce qui en a déterminé le choix.

Sur les différentes inégalités de la Montagne, on voyait une charrue et quelques instruments aratoires, une ruche et des lauriers pittoresquement distribués; au dessus de l'autel était un pavillon avec des retroussis aux trois couleurs, surmonté d'une flamme tricolore. Le flambeau était entouré des bustes de Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Marat et Le Peletier, et l'autel était entouré par les drapeaux et les enseignes.

Le maire, et après lui, plusieurs orateurs ont successivement prononcé des discours où étaient développés les grands principes de la raison,

(1) Avre-Libre, ci-devant Roye (Somme).

(2) P.V., XXXI, 343. Minute du P.V. (C 290, pl. 920, p. 19).

(3) B<sup>in</sup>, 16 pluv.

(4) C 290, pl. 920, p. 17, 18.

de morale et de patriotisme. Chaque discours était terminé par une invocation à l'éternelle sagesse, qui sous la dénomination de raison, doit être désormais le guide régénérateur des Français. Des hymnes et des couplets entremêlés d'airs patriotiques exécutés par la musique militaire, ont fini cette cérémonie, à laquelle un concours immense de citoyens et d'habitants des campagnes voisines, ainsi qu'un maintien grave et décent, ont donné toute la pompe et la solennité qu'elle méritait.

P.S. A la séance de la Société populaire du 3 pluviôse, tous les cordonniers de la commune, mis en réquisition pour pourvoir aux besoins de nos frères d'armes, sont venus déposer sur le bureau, un tronc de cuivre dans lequel se sont trouvés 18 sols et demi. Ce tronc appartenait à la ci-devant confrérie de St Crépin. Les cordonniers ont demandé à la Société qu'elle se chargeât de faire parvenir leur offrande à la Convention nationale; les couplets chantés par l'un d'eux en déposant le dit tronc, feront assez connaître les sentiments qui animent ces citoyens utiles.

GRÉGOIRE fils (*secrét.*), PÉRIN (*secrét.*),  
DELALANDE (*présid.*), BELLOT (*secrét.*),  
DANTIER.

[Chanson nouvelle sur la réquisition des cordonniers d'Avre-Libre] (1)

*Air de la gamelle*

Nous sommes en réquisition  
Nous travaillons pour la Nation  
en tirant la manique  
Nous avons du mérite.  
La Nation, nous aimera  
et nous chanterons, Ça-ira.  
Vive la République  
Vive notre manique.

Nous sommes tous républicains.  
Nos bras sont utiles pour le bien  
en tirant la manique (bis)  
tant que le cuir durera  
le travail ne manquera.  
Vive la République (bis)

Nous voilà tous réunis [réunis]  
Nous sommes tous confrères et amis  
qui tirent la manique. (bis)  
Nous crierons tous ça ira  
et le cuir ne manquera pas.  
Vive la République. (bis)

Nous sommes prêts en cas de besoin  
pour combattre les Autrichiens  
à grands coups de manique. (bis)  
Nous les ferons tous sauter  
la danse qu'ils ne veulent pas danser  
qu'est celle de la manique. (bis)

Le despotisme est aboli,  
Plus de trône et de confrérie  
Il n'y a plus de fabriques. (bis)  
Nous le donnons à la Nation  
et nous leur en faisons un don  
Vive la République (bis).

(1) Ils la chantèrent le 3 pluv. II. Texte signé Frère, Florent Hébert, Ozane, Poullette, Godefroy Canbelerit.

Notre tronc n'est pas conséquent  
Nous faisons de même un présent  
à notre république (bis)  
Davantage s'il y avoit  
nous le donnerions sans regret  
à notre République (bis).

Voilà St Crépin réformé  
il n'est plus de la société  
de nos frères de manique (bis)  
car la nation n'en veut pas.  
Non, il ne travaillera pas  
pour notre République (bis)

Nous avons tous levé la main  
de vivre en bon républicain  
en tirant la manique (bis)  
et le premier qui manquera  
aussitôt on le chassera  
à grands coups de manique.

## 16

Le citoyen Jobard, agent national près le district de Gray, prie la Convention nationale d'agréer l'hommage qu'il fait du premier trimestre échu de son traitement, pour le soulagement de plusieurs de ses frères d'armes qui ont été mutilés dans les victoires qui ont été remportées sur les bords du Rhin (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité des finances.

## 17

La commune de Saint-Gilles (3) dépose sur l'autel de la patrie 101 marcs 4 onces provenant de la dépouille de son église : elle demande que, pour récompense de ses services, la Convention l'autorise à s'appeler le Port-Fidèle (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5), renvoi aux comités d'instruction publique et de division.

## 18

Le citoyen Aurès, habitant de Montpellier, fait don à la patrie du prix de la liquidation de deux offices, l'un de notaire, et l'autre de greffier des eaux et forêts, dont il étoit pourvu (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7), renvoi au comité de liquidation.

(1) P.V., XXXI, 343. Mention dans *J. Sablier*, n° 1117 (Brest au lieu de Gray).

(2) B<sup>in</sup>, 16 pluv.

(3) St-Gilles-Croix de Vie (Vendée).

(4) P.V., XXXI, 343.

(5) B<sup>in</sup>, 15 pluv. Mention dans *J. Sablier*, n° 1117. Chemise vide dans F<sup>r</sup> 1009<sup>b</sup>, doss. 2029 et 1009<sup>c</sup>, doss. 2240.

(6) P.V., XXXI, 344. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 301.

(7) B<sup>in</sup>, 17 pluv.